Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL

E FOOT 38

le Foot en Isère, Moi j'adhère

SAISON 2023-2024

PV N° 615

DU 20 JUILLET 2023

LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné,
Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995.
Son Siège sera baptisé le 3 juillet 2022 "Espace Michel Muffat-Joly".

Cette Semaine :

Table Des Matieres

SECRETARIAT ADMINISTRATIF 3

COMMISSION APPEL 5

COMMISSION FEMININES..... 9

COMMISSION FUTSAL 10

COMMISSION SPORTIVE 11

Coordonnées District

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62

SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	06 33 54 57 25
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
ETHIQUE	04 76 26 87 70
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

Le Foot en Isère :
Moi J'adhère

Nos Partenaires

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 18 juillet 2023

Procès-Verbal N° 615

CARNET NOIR :

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,

tiennent **à présenter leurs très sincères condoléances**
à Jean Luc ZOCCA président de LA TOUR - ST CLAIR suite au décès de sa maman
et **à** Pierre MERLOZ Trésorier du stade CHABONNAIS suite au décès de sa maman.

VOEUX DES CLUBS – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'HIVER

En prévision de l'Assemblée Générale d'Hiver du District , qui aura lieu le 17 novembre 2023,
Et en application de l'article 12.5.2 des statuts du District
Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction avant la date de l'Assemblée Générale.
Afin que ces questions, voeux, soient préalablement étudiés par la mission juridique nous vous remercions de les faire parvenir **pour le 5 octobre au plus tard**.

REGULARISATION CAISSE PEREQUATION 2022-2023

Nous vous informons que la régularisation de la caisse de péréquation à été faite sur les comptes des clubs à la date du 30-06-2023 pour les catégories D1-D2 et U17D1

FRAIS ARBITRAGE 2023-2024 – CAISSE DE PEREQUATION

Nous informons tous les clubs que pour la saison 2023-2024 les provisions de frais d'arbitrage restent inchangées.
Rappel des catégories : D1 – D2 – D3 – U20D1 et U17D1.

La première mensualité (10 mensualités au total) sera facturée au relevé d'Août et devra être réglée avant le 15 Septembre 2023.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	edarocha@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr
Educateur Sportif	mbenlahrache@isere.fff.fr

COMMISSION APPEL

Mardi 18 juillet 2023 à 18h00

- **Procès-Verbal N°615**

Président : MONTMAYEUR Marc
Présent(e)s : MONTMAYEUR Marc, BLANC Aline, SCARPA Vincent, EL RHAFFARI Reda, FERNANDES Carlos-represantant de la commission des arbitres,. REMLI Amar, BRAULT Annie, RACLET Chrystelle, FRANZIN Didier, VAILLANT Franck, BONNARD Christophe, BRAULT Annie.
Excusé(e)s : PION Christophe, TRUWANT Thierry, MAZZOLENI Laurent.

.....

Note aux clubs

Pour chaque appel :
Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :
Match : catégorie, niveau, poule et date du match
Motif (s) de l'appel : date de parution et numéro PV, n° de dossier
Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

INFORMATION AUX CLUBS

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier.

COURRIER DES CLUBS OU AUTRES

CLAIX : Suite à votre demande nous notons la présence de votre conseiller juridique à l'audition du mardi 18 juillet 2023.
TULLINS : Suite à votre demande nous notons le présence de 2 personnes supplémentaires à l'audition du mardi 18 juillet 2023.
BOURGOIN JALLIEU : Suite à votre mail nous prenons note des 2 personnes qui représenteront votre club à l'audition du mardi 18 juillet 2023.

RELEVE DE DECISION DOSSIER REGLEMENTAIRE

Dossier **22-23-056R** : Club de BOURGOIN JALLIEU équipe U20 ligue
Appel du club de BOURGOIN JALLIEU en date du jeudi 6 juillet 2023 contestant la décision prise par la commission sportive départementale, lors de ses réunions du mardi 4 juillet 2023 et du mercredi 5 juillet 2023 et parue au PV n°613 le jeudi 6 juillet 2023.

Appel portant sur « : Après avoir étudié le dossier adressé à la commission, celle-ci ne peut pas réglementairement accéder à votre demande d'intégrer la D1 »

Dans le cadre de la procédure d'urgence, la commission départementale d'appel s'est réunie le mardi 18 juillet 2023 au siège du district de l'Isère de football, dans la composition suivante :
MONTMAYEUR Marc – Président, BLANC Aline – secrétaire, BONNARD Christophe, VAILLANT Franck, SCARPA Vincent, RACLET Chrystelle, EL RHAFFARI Réda, FERNANDES Carlos-représentant des arbitres, FRANZIN Didier, REMLI Amar.
Excusé(e)s : PION Christophe, MAZZOLENI Laurent, TRUWANT Thierry.

Non convoquée : BRAULT Annie.
En présence de :
Pour le club de **BOURGOIN JALLIEU**
M. COMMANDEUR Adrien, licence n° 2518683736, responsable sport étude du club, représentant son Président en séance, régulièrement convoqué.
Pour la **COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE DU D.I.F**
M. BOUAT Gérard, licence n° 2599860614 membre de la commission représentant son Président en séance, régulièrement convoqué.
Après avoir noté la présence de M. GARRIDO Armand, licence n° 2500093454, responsable du foot a 11 du club de BOURGOIN JALLIEU, qui par mail de son club et après accord de la commission avait demandé à être reçu.
Les appelants ayant pris la parole et ayant clos l'audition, les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part, ni aux délibérations, ni à la décision.
Considérant que les appels ont été formés dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F
Après rappel des faits et de la procédure.
La commission départementale d'appel : **CONFIRME** la décision prise par la commission sportive départementale, lors de ses réunions du mardi 4 juillet 2023 et du mercredi 5 juillet 2023 et parue au PV n°613 le jeudi 6 juillet 2023, à savoir
U17 : Courrier de Bourgoin : Après avoir étudié le dossier adressé à la commission, celle-ci ne peut pas règlementairement accéder à votre demande d'intégrer la D1.
ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Départementale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par la boite mail des clubs.

Pour l'audition
Le Président de séance
Marc MONTMAYEUR

Pour le l'audition
La secrétaire de séance
Aline BLANC

RELEVE DE DECISION DOSSIER REGLEMENTAIRE

Dossier **22-23-057R** : Club de TULLINS équipe senior 1 D2
Appel du club de TULLINS en date du jeudi 6 juillet 2023 contestant les décisions prises par la commission sportive départementale, lors de ses réunions du mardi 4 juillet 2023 et du mercredi 5 juillet 2023 et parue au PV n°613 le jeudi 6 juillet 2023.

Appel portant sur « déclaration d'appel, suite à une décision parue ce jour, le 06/07/2023 sur le PV n°613, concernant votre changement de règle concernant les montées et les descentes »

Appel recevable.
Dans le cadre de la procédure d'urgence, la commission départementale d'appel s'est réunie le mardi 18 juillet 2023 au siège du district de l'Isère de football, dans la composition suivante :
MONTMAYEUR Marc – Président, BLANC Aline – secrétaire, BONNARD Christophe, VAILLANT Franck, SCARPA Vincent, RACLET Chrystelle, EL RHAFFARI Réda, , FRANZIN Didier, REMLI Amar

Excusé(e)s : PION Christophe, MAZZOLENI Laurent, TRUWANT Thierry.
Non convoquée : BRAULT Annie, FERNANDES Carlos-représentant des arbitres.
En présence de :
Pour le club de **TULLINS**
M. CHAARI Norman, licence n° 2558630795, Président, régulièrement convoqué.
Pour la **COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE DU D.I.F**
M. BOUAT Gérard, licence n° 2599860614 membre de la commission représentant son Président en séance, régulièrement convoqué.
Après avoir noté la présence de M. SOUISSI Redwan, licence n° 2598631096, trésorier, qui par mail de son club et après accord de la commission avait demandé à être recu
Après avoir noté la présence de M. TOBBI Nabil licence, numéro 2548610410, éducateur senior, qui par mail de son club et après accord de la comiission avait demandé à être recu
Les appelants ayant pris la parole et ayant clos l'audition, les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part, ni aux délibérations, ni à la décision.
Considérant que les appels ont été formés dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F
Après rappel des faits et de la procédure.

La commission départementale d'appel *:* **CONFIRME** la décision prise par la commission sportive départementale, lors de ses réunions du mardi 4 juillet 2023 et du mercredi 5 juillet 2023 et parue au PV n°613 le jeudi 6 juillet 2023, à savoir
SENIORS : Suite aux dernières précisions apportées par le service compétition de la LAURA Foot, deux équipes descendent de R3 en D1 : Seyssinet 2 et Gières. La commission applique donc le tableau des montées et descentes, avec la colonne 2 descendants
D2 : Maintiens : ……, Tullins, …….

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Départementale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par la boite mail des clubs.

Pour l'audition
Le Président de séance
Marc MONTMAYEUR

Pour le l'audition
La secrétaire de séance
Aline BLANC

Pour le P.V
Le Président de séance
Marc MONTMAYEUR

Pour le P.V
La secrétaire de séance
Aline BLANC

COMMISSION FEMININES

Réunion du mardi 18 Juillet 2023

Procès-verbal n °615

Président : Jacques Issartel
Excusés : Thierry Truwant, Elodie Diasparra, Lucie Mathieu, Gérard Bouat

COURRIERS : GT PAYS DES COULEURS, ENTENTE G F V D , F F N I

SAISON 2023 / 2024

Championnats Séniors à 11

D 1 **: fin limite engagement** le 14 août 2023
D 2 : fin limite engagement le 28 août 2023

CHAMPIONNAT SENIORS A 11

D 1
A S GRESIVAUDAN
CLAIX
MOIRANS
ENT GVFD
GT NIVOLAS T S C
SUD ISERE
VER SAU
F F ECHIROLLES
CHAMBERY
G U C 2

Engagement jusqu' au 14 Aout
Engagements validés : ENT G V F D,
CHAMBERY, CLAIX 1, G U C 2, MOIRANS, VER SAU

CHAMPIONNAT U 18 A 11

Les clubs désirant participer à ce championnat sont priés de s'inscrire auprès de la Commission Feminine

Championnat U 15 A 8 D 1

D 1 : fin limite engagement le 04 Septembre 2023

CHAMPIONNAT U 15 a 8

D 1
CHAMBERY
BOURGOIN
GT NIVOLAS T S C
EYBENS
CROLLES
AIX
G A P S
G U C
GT DU PAYS DES COULEURS
BIEVRE FEMININ

Ce championnat de déroulera en match aller/retour
Engagement jusqu'au 04 Septembre
Engagements validés : AIX , G U C

CHAMPIONNAT SENIORS A 11

D 2
Engagements validés :
CLAIX 2, DOMENE, PAYS VOIRONNAIS,
F F N I, LA MURETTE, LA SURE

Jacques Issartel / Président
06 34 87 23 55

COMMISSION FUTSAL

Mardi 18 JUILLET 2023 à 18h00

Procès-Verbal N°615

Président : **CARRETERO Christophe**
Présents : **CARRETERO Christophe**
Excusés :
Absents :

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr
Pour tout renseignement, vous pouvez joindre
Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01.

INFO:

Voir le planning prévisionnel pour la reprise du championnat D1 Futsal et des coupes dépatementales Futsal Séniors homme et jeunes U13, U15, U17, féminine et Foot Entreprise

« LA RENTRÉE DU FUTSAL ».

Dans le cadre du plan de développement du Futsal, et en lien avec la programmation des « rentrée du foot », la Direction Technique Nationale et la Ligue de Football Amateur souhaitent proposer une action nationale pour les U6/U15 lors de cette saison 2023 / 2024 :
Sous forme de plateaux organisés par les Districts sur la période du 2 au 8 octobre 2023, l'objet principal de cet évènement est de promouvoir la pratique de façon ludique et de la rendre accessible aux plus jeunes et futurs nouveaux licenciés. L'organisation envisagée est – à minima - 2 plateaux répartis sur 2 catégories entre U6 à U15 par District, ouverts aux jeunes licencié(e)s Futsal et Foot Animation.
Déjà organisé sur de nombreux territoires, ce projet a pour objectif d'officialiser et de généraliser cette action Futsal au profit des enfants et surtout donner un coup de projecteur sur le démarrage de la saison futsal.
Pour les clubs intéressés, merci de prendre contact avec la Commission Futsal avant le 29/08/2023.

COUPE NATIONALE FUTSAL :

Pour les équipes de district :
La date limite d'engagement est fixée au 20 AOÛT 2023 via footclubs (engagement : 10 €).
Pour information : les clubs ayant participé à la Coupe Nationale Futsal la saison dernière sont pré-engagés mais devront **CONFIRMER OBLIGATOIREMENT** leur accord sur Footclubs (sans cet accord l'engagement n'est pas validé).

INSCRIPTION POUR LA SAISON 2023/2024:

1 seul niveau pour la saison 2023/24 : D1 Futsal
Sur footclubs, 1 seul club a validé son engagement .....

Equipe	Avis club
Futsal Nuxerete 2	
Futsal Pays Voiron 1	
Futsal Picasso 1	
Futsal Voreppe 1	
Futsal Arbre De Vie 1	
Futsall Des Geants 2	
Grenoble Foot 38 1	Accord
Mistral Grenoble Fc 1	

Vous pouvez vous inscrire à compter du 01/07/2023 et jusqu›au 11/09/23 dernier délai sur footclubs afin que la commission ne soit pas prise de cours au mois de septembre pour organiser le championnat ainsi que les coupes départementales. Il est de votre intérêt d'anticiper pour pouvoir réserver vos créneaux dans les gymnases.
Il est important que les clubs Futsal soient bien structurés avec un bureau validé auprès de la LAURAFOOT afin de pouvoir valider les licences des joueurs.
Pour les nouveaux arrivant, pensez à faire homologuer votre gymnase. La demande doit être faite par la mairie (propriétaire de l'installation) auprès de la Commission des terrains du district de l'Isère de football :
Commission des terrains 04 76 26 82 95 Mail : terrains@isere.fff.fr
Contact : CHASSIGNEU GUY 06.86.30.84.26

Rappel:
Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boite mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autre moyen de communication non officiel ne sera pas pris en compte par le district.

COMMISSION SPORTIVE

MARDI 18 JUILLET 2023 à 14h00

Procès-Verbal N°615

Président : Michel Vachetta
Présents: Annie Brault, Gérard Bouat,
Excusés : Michel Vachetta, Dan Marchal, Bernard Buosi, Daniel Guillard, Gilbert Repellin,

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2022/2023, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFOOT, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle
« … **Laurafoot**». Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.
Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boite mail de la sportive de préciser la catégorie, la poule et l'horaire du match.

Suite à une erreur administrative, la mise en inactivité signifiée par St Martin d'Uriage concerne la catégorie U15 et non la catégorie U17

U15

D1 : Compositions des 2 poules

Poule A : St Marcellin, MOS 3R 2, Gpt Chabons-Oyeu, St Martin Hères, Domarin, Tour St Clair, Seyssins 2, Seyssinet, Bourgoin 3, USVO

Poule B : Vallée du Guiers, Gpt Balmes NI- Lauzes, Murette 2, Gières, Cote St André, Eybens 2, Sud Isère, Reventin, 2 Rochers, Gpt Vézeronce Huert- Dolomieu

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

U17

Courrier du Gpt Chabons- Oyeu : Les explications demandées sont dans le PV N° 614 du 13 Juillet

Courrier de la Batie Divisin : Réponse a été faite par le secrétariat administratif

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.

SENIORS

Courrier de l'OND : une réponse sera faite lors de la réunion de la semaine prochaine.

Composition des 4 poules de D3 :

SENIORS D3 Poule A		NUMERO 11 club accueil Réunion avant saison	SENIORS D3 Poule B	
St Martin Uriage Fc 1	532637	1	Thodure U.S 1	515121
Murette Us 2	504823	2	Abbaye Us 1	520296
Claix F. 1	522619	3	Ro-Claix Us 1	581944
Deux Rochers Fc 1	553340	4	St Cassien Asl 2	530929
Turcs de Grenoble	581009	5	Sure Fc 1	548298
Domène Asjf	521966	6	St Paul Varces Us 1	537040
Seyssins Fc 2	530381	7	Noyarey	528946
Seyssinet Ac 3	519935	8	St Marcellin Ol 2	504713
Sud Isère Fc	548244	9	Cote St André Fc 2	544455
U.O Portugal Smh	524603	10	Sassenage Us 2	504777
Vallée Gresse Fc 2	545698	11	Collines Fc	553923
Rachais Es 2	546479	12	Union Nord Isère F	581931

SENIORS D3 Poule C		NUMERO 11 club accueil Réunion avant saison	SENIORS D3 Poule D	
Chirens Fc 1	512530	1	Bouvesse Rc 1	550795
Crossey	519931	2	Faramans Cs 1	537039
L.C.A Foot 38 1	553299	3	Mos3r 3	580951
Tour St Clair Fc 3	550032	4	Creys-Morestel Us 2	553286
St Andre Le Gaz As 2	520603	5	Tignieu Jameyzieu Fc 1	539828
Oyeu	523345	6	Artas Charantonnay	563835
Nivolas V.Cs	518931	7	Charvieu Chav Fc 2	536260
Vallee De L'Hien 38 1	581969	8	E.C.B.F	546272
Balmes Nord Isère Fc	550078	9	Isle d'Abeau Fc	525628
Vezeronce Huert 2	580949	10	Reventin 2	535235
Vareze Fc 2	547080	11	Lauzes Fc	551520
Corbelin Us	504301	12	Domarin As 2	528356

La présente parution est donnée à titre indicatif et ne sera entérinée qu'après homologation de toutes les rencontres et que toutes les procédures en cours auprès des différentes commissions d'appel aient été traitées. Ce règlement s'applique à tous les championnats du District de l'Isère